REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **14 décembre 2017**

Compte rendu affiché le **21 décembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **08 décembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nassima KAOUAH**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE.

Membres absents excusés : **Virginie COMTE**

Membres absents : **Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Objet :

17.12.0836
Budget de la Maison des Fêtes et des Familles 2017 - Décision modificative n°1

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 21 DEC. 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 3

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Cette décision modificative du budget 2017 de la Maison des Fêtes et des Familles (MFF) doit permettre de réajuster l'équilibre financier du budget de cet équipement. En effet, durant cette seconde année de gestion en régie directe, le fonctionnement et les modalités d'organisation du service ont évolué.

Deux facteurs ont ainsi particulièrement affecté le budget 2017 de la Maison des Fêtes et des Familles :

- le recours au prestataire du marché d'entretien des équipements, privilégié à la mise à disposition de personnel d'entretien municipal dédié à l'équipement.
- l'évolution de l'utilisation de l'équipement, avec davantage de diversification dans celle-ci. Ainsi, plusieurs formations à l'attention du personnel municipal ont été organisées au sein de l'équipement.

Ainsi, le volume des prestations d'entretien s'avère plus significatif que prévu (+25.000 euros par rapport au budget primitif). Dans le même temps, le personnel municipal dédié à l'entretien du site est moins important que prévu (-25.000 euros). L'équilibre est ainsi garanti sans évolution de la subvention d'équilibre versée par la ville.

En termes financiers, ceci se traduit de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP	DM proposée	Total
011 - Charges à caractère général	79 000	25 000	104 000
6283 - Nettoyage des locaux	20 000	25 000	45 000
012 - Charges de personnel et frais assimilés	93 000	-25 000	68 000
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	93 000	-25 000	68 000
67 - Charges exceptionnelles	3 000	0	3 000
Total des dépenses de fonctionnement	**175 000**	**0**	**175 000**

Recettes de fonctionnement	BP	DM proposée	Total
70 - Ventes de produits	120 000	0	120 000
74 - Subventions d'exploitation	55 000	0	55 000
Total des recettes de fonctionnement	**175 000**	**0**	**175 000**

En conséquence, je vous propose :

➢ d'approuver cette première décision modificative du budget 2017 de la Maison des Fêtes et des Familles, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 31
Votes Contre : 4
Abstention :

➢ Approuve cette première décision modificative du budget 2017 de la Maison des Fêtes et des Familles, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY